

Commune de Ligné
Prescriptions relatives au réseau routier départemental (Septembre 2017)



0 250 500 Mètres

Marges de recul (par rapport à l'axe)	Restrictions d'accès
Habitat : 100 mètres Activités : 50 mètres	Accès interdits
35 mètres	Accès interdits
25 mètres	Accès interdits
25 mètres	Accès autorisés sous réserve de leur sécurité

- Section en agglomération
- Marge de recul des constructions (variable en fonction de la hiérarchie de la route. Elle est nulle en agglomération).
- Dispositions d'urbanisme applicables aux projets routiers départementaux**
- Projet : Liaison Ancenis-Nort-sur-Erdre**
- Marge de recul des constructions applicable à l'axe de l'emplacement réservé (variable en fonction de la hiérarchie de la route. Elle est nulle en agglomération).

- | | |
|-----------------|---------------|
| Cadastre | Réseau |
| Bâti | Autoroutier |
| Parcelle | National |

Cartographie © septembre 2017
 Réalisation : Service Politiques d'Infrastructures & d'urbanisme
 Fonds de carte : BD Topo® IGN, Scan25® IGN, Ortho® IGN
 Source des données : Conseil Départemental de Loire-Atlantique